

Les fournisseurs de soins du Canada réclament l'adoption de la loi sur l'aide à mourir

OTTAWA, le 3 juin 2016 - Les principales organisations de fournisseurs de soins du Canada pressent les sénateurs d'assurer que le projet de loi C-14, sur l'aide médicale à mourir, soit adopté le plus rapidement possible.

Les fournisseurs de soins se préoccupent vivement du fait que les sénateurs ne vont pas respecter l'échéance du 6 juin, et sont déçus que le Sénat ait ajourné ses travaux sans adopter le projet de loi C-14. Maintenant qu'il semble que l'échéance ne sera pas respectée, les fournisseurs de soins et leurs patients s'attendent à ce que les sénateurs adoptent la mesure législative le plus tôt possible.

C'est avec un immense sérieux que l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, l'Association des pharmaciens du Canada, SoinsSantéCAN et l'Association médicale canadienne s'unissent afin de promouvoir un impératif commun : la nécessité d'adopter le projet de loi C-14 en tant que priorité nationale.

Sans des garanties législatives claires au palier fédéral, les fournisseurs de soins et leurs patients seront dans une zone grise juridique, en particulier parce que la décision de la Cour suprême ne traitait pas du rôle des professionnels de la santé autres que les médecins. En outre, les disparités entre les différentes administrations auront de véritables conséquences et soulèveront de graves préoccupations pour un cadre national, notamment une incohérence et des règles disparates.

Nous reconnaissons qu'il y a un débat public considérable sur certains éléments du projet de loi C-14. Nous avons toutefois l'assurance que cette mesure législative est une approche équilibrée et prudente. Nous avons également l'assurance qu'au fil du temps, le cadre législatif et réglementaire régissant l'aide à mourir sera peaufiné.

CITATIONS :

« L'aide médicale à mourir est un travail conjoint entre les patients, leurs familles, leurs médecins, les hôpitaux, le personnel infirmier, les pharmaciens et d'autres intervenants. Le refus d'adopter cette mesure législative de toute urgence nous laisse tous en plan », a dit Bill Tholl, le président et chef de la direction de SoinsSantéCAN, la voix nationale des hôpitaux et des organisations de santé du Canada.

« Nous sommes déçus d'apprendre qu'il n'y aura pas de loi fédérale en place à l'échéance prévue. Bien que la décision de la Cour suprême offre une certaine clarté aux médecins, elle ne traite pas expressément du rôle des pharmaciens, ce qui créera une confusion et une hésitation au sein de la profession », a dit Perry Eisenschmid, le président-directeur général de l'Association des pharmaciens du Canada.

« Les médecins, partout au pays, restent dans l'incertitude et, dans ce climat, les Canadiens vont dépérir, ce que la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Carter cherchait précisément à éviter. Nous pressons le Sénat d'adopter le projet de loi quand il reprendra ses travaux la semaine prochaine », a dit la Dre Cindy Forbes, la présidente de l'Association médicale canadienne, l'association professionnelle à participation volontaire représentant les médecins du Canada.

« L'adoption rapide du projet de loi C-14 permettra l'accès des patients qui demandent l'aide médicale à mourir et protégera les fournisseurs de soins. Cela entraînera un travail approfondi pour toutes les professions de la santé et les responsables de la réglementation afin d'avoir une politique et une pratique cohérentes pour une aide à mourir compatissante et sécuritaire. Cela aidera les organismes de réglementation à fournir à leurs membres l'orientation et les attentes requises dans chaque administration, et assurera une clarté pour les infirmiers autorisés et praticiens qui jouent un rôle dans l'aide à mourir. L'AIC est déterminée à travailler avec les patients et ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux afin d'offrir et de superviser l'aide à mourir », a dit Anne Sutherland Boal, la directrice générale de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada.

Renseignements :

Lucie Boileau

Directrice des Communications, du Marketing et des Relations gouvernementales

SoinsSantéCAN - lboileau@healthcarecan.ca

855-236-0213/613-241-8005, poste 205 / Cell. : 613-462-5604

Sarah Turnbull

Coordinateur, Association médicale canadienne

relationsmédicatives@amc.ca

613-806-1865

Mark McCondach

Directeur des Communications

Association des pharmaciens du Canada - mmccondach@pharmacists.ca

(613) 523-7877, poste 285

Kevin Ménard

Conseiller en communications

Association des infirmières et infirmiers du Canada - kmenard@cna-aiic.ca

613-237-2159, poste 543